

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau
Municipalité de Messines

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue le jeudi 1^{er} octobre 2009, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère
M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier

Absence motivée :

M. Roger Kenney, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller

Retard :

Le conseiller monsieur Sylvain J. Forest ainsi que la conseillère madame Francine Jolivette sont arrivés à 19 :10.

Présence dans la salle : 4 personnes

Ouverture de l'assemblée

Puisqu'il n'y avait pas quorum à 19 heures, le maire a déclaré la session ouverte à 19h10 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R0910-248

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Vérification du quorum
 - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 septembre 2009
 - 4.2 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques
 - 5.1 Aucun item
 - 5.2 Aucun item
6. Présentation des comptes et rapports
 - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire-trésorier
 - 6.2 Présentation des comptes dus au 30 septembre 2009
 - 6.3 Présentation des comptes payés au 30 septembre 2009
 - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 septembre 2009
 - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 septembre 2009
 - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
7. Formulation de règlement
 - 7.1 Aucun item

8. Ressources humaines – aucun item
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 Monsieur Normand Jolivette – demande de lotissement et d'utilisations à une fin autre que l'agriculture dans la zone agricole, auprès de la CPTAQ
 - 9.2 Monsieur Denis Maurice – demande de lotissement et d'utilisations à une fin autre que l'agriculture dans la zone agricole, auprès de la CPTAQ
 - 9.3 Madame Claire Marenger du 30, chemin Jolivette Nord – demande de dérogation mineure
 - 9.4 Remise de voirie – autorisation d'entreprendre de travaux et d'engagé une dépense
 - 9.5 Autorisation d'achat de signalisation
 - 9.6 Résolution de remerciement à madame Monique Charrette du Centre d'appel régionale pour service rendu
 - 9.7 Installation d'une borne fontaine sèche – propriété de monsieur Fernand Galipeau
10. Correspondance
 - 10.1 Lettre Hydro Québec – Maîtrise de la végétation près du réseau électrique à Messines
 - 10.2 Paroisse l'Assomption-de-Marie – souper du curé
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l'assemblée

ADOPTÉE

PROCÈS VERBAUX

R0910-249

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 septembre 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre à été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

COMPTES ET RAPPORTS

R0910-250

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier au 30 septembre 2009

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, règlement délégrant certains pouvoirs d'autorisation des dépenses et de passer des contrats au Directeur général / secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses engagées par le Directeur général / secrétaire- trésorier pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2009 est de 1 359.93\$;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2009 a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé pour la somme de 1 359.93\$.

ADOPTÉE

R0910-251

Pour accepter la liste des comptes dus au 30 septembre 2009

La liste des comptes dus pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des comptes dus pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour un total de 17 566.08\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0910-252

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 septembre 2009

La liste des comptes payés pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes payés pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour la somme de 105 179.92\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0910-253

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 septembre 2009

La liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les salaires payés par dépôt direct pour la période mentionnée ci-dessus et ce pour la somme de 25 074.44\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Aucun item

AFFAIRES NOUVELLES

R0910-254

Monsieur Normand Jolivette – demande de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture dans la zone agricole, auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Jolivette se prépare à déposer une demande auprès de la CPTAQ et ce, afin d'obtenir une autorisation de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 59, du rang 3, canton de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE la commission veut que la demande de monsieur Jolivette soit accompagnée d’une résolution de recommandation de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise de connaissance de la demande de monsieur Jolivette, et à l’examen du dossier par le comité CCUE de la municipalité, les membres de ce comité ont recommandé au conseil de donner son appui à cette demande puisque le dossier répond aux trois critères suivants établis par la commission.

- 0.1 Considérant que quatorze (14) lots ont déjà obtenu une autorisation d’utilisation à une fin autre que l’agriculture, ou avait une utilisation autre, avant l’entrée en vigueur de la Loi régissant le territoire agricole, dont ceux-ci sont contigus au lot visé par la présente demande;
- 0.2 Considérant que la demande vise à autoriser une continuité de construction de résidences sur les parties de lots situés en bordure du Lac Lacroix et que le fait d’autoriser une continuité d’usage de même nature ne causerait pas de perte supplémentaire à la zone agricole, ni d’effet d’entraînement dans la deuxième rangée;
- 0.3 Considérant que le projet visé par la présente demande est conforme au règlement de zonage présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines;
- 0.4 Considérant que la présente demande vise la construction de résidences en bordure du Lac Lacroix et que des lots disponibles et non bâtis situés en bordure du lac sis sur le territoire de la municipalité de Messines sont quasi inexistants.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

Que le conseil intègre la recommandation du comité CCUE, et par conséquent recommande à la commission d’autoriser la demande de monsieur Jolivette tel que présentée.

ADOPTÉE

R0910-255

Monsieur Denis Maurice – demande de lotissement et d’utilisation à une fin autre que l’agriculture dans la zone agricole, auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Maurice se prépare à déposer une demande auprès de la CPTAQ, et ce afin d’obtenir une autorisation de lotissement et d’utilisation à une fin autre que l’agriculture sur une partie du lot 37-1 et partie 38, du rang 4, canton de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE la commission veut que la demande de monsieur Maurice soit accompagnée d’une résolution de recommandation de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise de connaissance de la demande de monsieur Maurice, et à l’examen du dossier par le comité CCUE de la municipalité, les membres de ce comité ont recommandé au conseil de donner son appui à cette demande puisque le dossier répond aux trois critères suivants établis par la commission.

- 0.5 Considérant que huit (8) lots ont déjà obtenu une autorisation d’utilisation à une fin autre que l’agriculture, ou avaient une utilisation autre, avant l’entrée en vigueur de la Loi régissant le territoire agricole, dont ceux-ci sont contigus ou limitrophe au lot visé par la présente demande;
- 0.6 Considérant que la demande vise à autoriser une continuité de construction de résidences sur les parties de lots situés en bordure du Lac Clément, et que le fait d’autoriser une continuité d’usage de même nature ne causerait pas de perte supplémentaire à la zone agricole, ni d’effet d’entraînement dans la deuxième rangée;
- 0.7 Considérant que le projet visé par la présente demande est conforme au règlement de zonage présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines;
- 0.8 Considérant que la présente demande vise la construction de résidences en bordure du Lac Clément et que des lots disponibles et non bâtis situés en bordure du lac sis sur le territoire de la municipalité de Messines sont quasi inexistants.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

Que le conseil intérim la recommandation du comité CCUE, et par conséquent recommande à la commission d'autoriser la demande de monsieur Maurice tel que présentée.

ADOPTÉE

R0910-256

Madame Claire Marenger du 30, chemin Jolivette Nord – demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la requérante, madame Marenger, a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre de régulariser l’empiétement du garage érigé sur la marge latérale ouest de sa propriété;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du règlement de contrôle intérimaire n° 83-07, la marge minimale requise pour la marge latérale d’une remise est établie tel que suit à savoir : **« La distance minimum du bord de la toiture ou de tout excédent d’un bâtiment accessoire de plus de deux mètres cinquante (2,50m) de la base des murs à leur sommet (dans la partie la plus haute) est fixée à cinquante pourcent (50%) de la hauteur du mur le plus haut du bâtiment »;**

CONSIDÉRANT QUE le comité C.C.U. de la municipalité de Messines a reçu la demande de dérogation mineure de madame Marenger, et que suite à une analyse de celle-ci, le comité a fait rapport de ses recommandations au conseil municipal dans son rapport DM-2009-05;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu unanimement

Que suite a l’analyse du rapport DM-2009-05, du comité C.C.U., le conseil statut et ordonne dans la présente demande de dérogation mineure pour la propriété mentionnée en titre tel que suit à savoir :

1. D’accorder une dérogation mineure telle que demandé pour le garage visé par la présente demande, soit de déroger le règlement de contrôle intérimaire n° 83-07 et de permettre que le garage construit demeure là où il est érigé, tel qui apparaît sur le plan accompagnant le certificat de localisation portant le numéro de dossier G3978, préparé par l’arpenteur-géomètre monsieur Ghislain Auclair de Maniwaki.

ADOPTÉE

R0910-257

Remise de voirie – autorisation d’entreprendre des travaux et d’engager une dépense

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, à effectuer des dépenses pour le projet de mise en état de la remise de la voirie municipale, et ce pour un montant de 10 806.79\$ en plus des taxes applicables, comme décrit dans le tableau suivant :

N°	DÉSCRIPTION	MONTANT
1	Porte d’entrée, porte de garage et quincaillerie	1 423.75\$
2	Frais d’installation des portes	1 000.00\$
3	Matériaux complet pour les corniches	349.92\$
4	Matériaux complet pour finition intérieur, isolant, tôle	2 850.68\$
5	Électricité, incluant appareil de chauffage (Dragon)	4 200.00\$
		9 824.35\$
6	Autres dépenses et imprévus 10%	982.44\$
	Sous total :	<u>10 806.79\$</u>
		(+ taxes applicables)

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0910-258

Autorisation d'achat de signalisation

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, à passer une commande auprès du fournisseur Signo-Tech Inc de Montréal pour l'achat de signalisation, et ce au coût de 1 300.78\$ en plus des taxes applicables, comme stipulé dans leur soumission # 15281.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0910-259

Résolution de remerciement à madame Monique Charrette du Centre d'appel régionale pour service rendu

CONSIDÉRANT QUE madame Monique Charrette, propriétaire depuis des années du Centre d'appel régional a décidé de vendre celui-ci au Groupe CLR de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT QUE le service qui a été offert par madame Charrette était un service essentiel à la population;

CONSIDÉRANT QUE le service qu'offrait madame Charrette et son équipe était un service des plus professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil remercie madame Charrette et son équipe pour le professionnalisme dans le cadre du service du Centre d'appel régional offert à la municipalité de Messines au cours des dernières années, et que l'ensemble des membres du conseil lui souhaite une bonne retraite.

ADOPTÉE

R0910-260

Installation d'une borne fontaine sèche – propriété de monsieur Fernand Galipeau

CONSIDÉRANT QUE dans le plan organisationnel en sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de Messines, il est prévu d'installer des bornes fontaines sèches, et ce afin de faciliter l'approvisionnement en eau lors d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier et le directeur général ont identifié un endroit propice à l'installation d'une borne fontaine sèche sur les abords du lac Laverdure ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit sélectionné se retrouve sur la propriété de monsieur Fernand Galipeau ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit choisi représente un certain danger relatif au champ de vision dû à la topographie du secteur ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'installation d'une borne fontaine sèche sur les abords du lac Laverdure sur la propriété de monsieur Fernand Galipeau.

Il est de plus résolu d'autoriser l'installation d'un miroir au même endroit et ce afin de permettre à l'opérateur du camion une meilleure vision lorsque celui-ci souhaite s'engager sur le chemin de la Montagne à cet endroit.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente avec monsieur Fernand Galipeau permettant à la municipalité de Messines d'installer une borne fontaine sèche sur sa propriété, et ce pour une durée indéterminée, et ce sans aucun frais de location ou autre.

ADOPTÉE

R0910-261

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h00.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier